

Admission, vérification des pouvoirs et prestation de serment

Nous devons procéder à l'admission et à la prestation de serment du suppléant appelé à siéger en remplacement de Mme Valérie Déom, démissionnaire en date du 15 avril 2013.

Le suppléant appelé à la remplacer est M. Vincent Sampaoli, premier suppléant de la circonscription électorale de Namur.

Les pouvoirs de M. Vincent Sampaoli ont été validés en notre séance du 6 juillet 2010.

Comme la vérification complémentaire, prévue par l'article 235 du Code électoral, ne porte que sur la conservation des conditions d'éligibilité, il apparaît que cette vérification, n'a, au vu des pièces obtenues, qu'un caractère de pure formalité.

M. Vincent Sampaoli prête le serment constitutionnel en français.

Il fera partie du groupe linguistique français.

